

Accompagnement dans l'établissement scolaire lors du suicide d'un élève

Sylvie Donnadieu et Pascale Moreau

Volume 13, numéro 1, automne 2000

La mort au tableau noir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074248ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074248ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (imprimé)

1916-0976 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Donnadieu, S. & Moreau, P. (2000). Accompagnement dans l'établissement scolaire lors du suicide d'un élève. *Frontières*, 13(1), 53–54.
<https://doi.org/10.7202/1074248ar>

Accompagnement dans l'établissement scolaire lors du suicide d'un élève

Sylvie Donnadieu,

Pascale Moreau,

médecins au Service de promotion de la santé en faveur
des élèves de l'Eure, Éducation Nationale, France.

Dans les établissements scolaires, la survenue d'un suicide d'élève est toujours un choc sidérant. Les responsables des établissements débordés par leurs propres émotions ne savent pas comment parler de cette mort aux élèves et ne savent pas quoi faire face aux réactions des élèves. Souvent ils choisissent de se taire pensant que le silence favorisera l'oubli. Il apparaît nécessaire de conseiller les chefs d'établissement lors d'un suicide afin d'éviter la détresse des autres élèves et des différents membres du personnel. Un travail commun des médecins, des infirmières et des assistantes sociales de l'Éducation nationale a permis d'élaborer un protocole proposé aux chefs d'établissement.

ÉTAT DES LIEUX

En France, le taux de mortalité par suicide est de 19/100 000 habitants

(12 000 décès par an). Même si ce taux a été plus élevé dans les années 1980, il place la France parmi les pays industrialisés où le taux de suicide est très important.

Le suicide des jeunes représente la deuxième cause de mortalité après les accidents. 38 % AVP, 16 % suicide, taux de mortalité par suicide 10/ 100 000.

Les tentatives de suicide sont plus difficiles à quantifier, le baromètre santé-jeune de 1998 montre que 3,7 % des 15-19 ans ont fait une tentative de suicide (2,1 % des garçons, 5,4 % des filles).

Même si la majorité des suicidants ne meurent pas des suites de leur acte, il reste que les tentatives de suicide augmentent le risque de décès par suicide ou par tout autre mort violente, ce d'autant plus que les tentatives de suicide s'inscrivent dans un profil de prises de risque et de traumatismes fréquents.

Ces quelques chiffres expliquent qu'en France la prévention du suicide des jeunes soit une priorité nationale.

Même si, le plus souvent, il a lieu en dehors de l'établissement scolaire, le sui-

cide d'un élève est toujours un choc sidérant, paralysant, choquant. Chacun se sent coupable, adultes comme élèves, et personne n'ose en parler. Les responsables de l'établissement, débordés par leur propre émotion, ne savent pas comment parler de cette mort aux élèves et ne savent pas quoi faire face aux réactions des camarades. Le suicide reste un scandale, un mauvais exemple qui soulève la réprobation. Souvent les équipes choisissent de se taire, pensant même que le silence favorisera l'oubli. Pourtant dans les suites de la mort d'un élève, d'autres élèves expriment leur détresse ou font des tentatives de suicides ou d'autres passages à l'acte équivalents : fugues, violences, accidents.

C'est pour que la communauté scolaire puisse apporter son soutien et pour libérer la parole qu'il est apparu indispensable de conseiller et d'accompagner les chefs d'établissement et les équipes quand survient un suicide d'élève, mais également un suicide d'enseignant ou d'un autre membre du personnel scolaire.

Un protocole a été mis au point par des médecins, infirmières et assistantes

sociales de Haute-Normandie. On va présenter ici les grandes lignes directrices du protocole. Chaque circonstance étant particulière, chaque suicide n'a pas le même impact partout : les circonstances du décès, la personnalité de la personne décédée, ses liens avec les autres jeunes peuvent modifier les réactions. Mais tous ceux et celles qui connaissent la personne décédée ressentent une grande émotion qui réduit leur capacité d'adaptation et les amène en situation de crise. C'est pourquoi il est utile d'anticiper la conduite à tenir. Nous distinguerons la conduite à tenir en urgence, la conduite à tenir les jours suivants le décès, puis à distance.

L'URGENCE

Le chef d'établissement ne doit pas rester seul, il lui est conseillé de faire appel immédiatement au personnel médico-social pour mettre en place une cellule de crise.

Cette cellule de crise, après avoir vérifié la nouvelle auprès des parents, définit la conduite à tenir de manière à annoncer officiellement la mort en accord avec la famille.

La cellule de crise rédige l'annonce en choisissant des mots qui ne vont pas choquer afin de respecter la souffrance ressentie.

La cellule de crise réunit les enseignants pour leur annoncer en premier la nouvelle, ceux-ci doivent être informés en priorité, car ils auront à faire face aux réactions des élèves.

C'est aussi en petit groupe qu'est organisée l'annonce de la mort aux élèves.

L'annonce de la mort aux élèves doit répondre à un certain nombre de questions. D'abord le « pourquoi ». L'annonce officielle permet de libérer la parole pour déculpabiliser, exprimer son chagrin, son émotion. Elle permet d'être actif ; le deuil est sidérant, on a besoin d'être actif, proposer de se rendre aux funérailles, de faire un geste de solidarité. Elle est l'occasion de faire des propositions d'aide personnelle aux élèves qui en auraient besoin.

Comment composer l'annonce ? L'annonce a été rédigée par la cellule de crise : elle permet de transmettre les faits tels que les parents souhaitent le faire, sans donner de détails sur les modalités du suicide. Elle exprime l'émotion, elle annonce la possibilité d'aller parler avec l'infirmière, le médecin ou l'assistante sociale. Elle énonce les possibilités de participation.

L'annonce pourra être lue par l'enseignant dans sa classe ou par un membre

de la cellule de crise. Elle pourra s'adresser au élèves très proches du suicidé, à ses camarades des autres classes, ainsi qu'à tous les élèves de l'école. Une première discussion peut être proposée à la classe si celle-ci le souhaite, mais elle peut aussi se faire plus tard.

LE JOUR MÊME ET LES JOURS SUIVANTS

Il est mis en place un espace d'écoute confidentiel où les élèves pourront venir individuellement ou en groupe. Il est tenu par un membre compétent du personnel. Il est mis en place dès la première matinée et pour la journée, voire plus si nécessaire. Les élèves ont la possibilité de quitter la classe pour venir. L'objectif est d'écouter et de répondre aux questions, de libérer la parole pour éviter que le traumatisme s'enkyste, de reconforter et rassurer.

L'expérience montre que les élèves viennent plus facilement rencontrer les personnels qu'ils connaissent que des psychologues venus de l'extérieur. Il pourra être proposé aux professeurs de venir ou de faire une réunion commune pour en parler et parler des réactions de leurs élèves.

Les parents d'élèves de la classe seront prévenus afin d'être vigilants auprès de leur enfant et d'être informés de l'organisation prévue. Si les parents sont d'accord, une organisation sera mise en place pour se rendre aux funérailles.

Un livre de condoléances sera à la disposition de tous pour exprimer son émotion, ce livre pourra être disponible assez longtemps.

À PLUS LONG TERME

Les semaines et les mois qui suivent demeurent des périodes de fragilité pour toute la communauté scolaire et il faut rester vigilant en portant une attention particulière aux élèves. D'autres passages à l'acte peuvent avoir lieu : tentatives de suicide, fugues, violences ou repli. On demande aux enseignants d'être sensibilisés aux signes de mal-être des adolescents, tandis qu'aux personnels médico-sociaux, on leur demande de rester disponibles pour repérer et soutenir les élèves et les adultes les plus fragiles, éventuellement leur proposer une aide extérieure.

L'événement d'un suicide pourra être l'occasion d'engager une réflexion au sein de l'établissement sur la prévention de l'ensemble des conduites à risque, mais aussi sur les conditions de vie et la pression scolaire. Des stratégies de prévention pourront être élaborées. Si ce

n'est déjà fait, un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pourra être mis en place pour mobiliser les adultes, fédérer les actions de prévention et améliorer le climat et les relations au sein de l'établissement.

EN CONCLUSION

Ce protocole peut paraître modeste, en particulier au regard de certains programmes canadiens, mais devrait permettre, s'il est généralisé aux établissements scolaires français d'apporter leur soutien et leur aide aux élèves endeuillés. Cette aide est particulièrement souhaitable au regard des conséquences graves d'un deuil mal géré et en particulier d'un deuil après suicide. La prévention des actes de violence et des conduites à risque des adolescents nécessite de sensibiliser les chefs d'établissement au rôle qu'ils ont à jouer dans les suites d'un événement traumatisant pouvant affecter la communauté scolaire.